



| COMMUNE DE GENNES | DELIBERATION |
|---|--|
| <p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 9</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>09/09/2025</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>16/09/2025</i></p> | <p>Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés :</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p>Secrétaire de séance : Laurent ROPERS</p> |

➤ 250906 : Plateau Multisport

En complément de la délibération du 26/06/2025, *Le 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux JM Lhommée rappelle que la commune de Gennes a lancé l'opération de requalification de l'ancien terrain de tennis en un terrain multisport permettant au groupe scolaire, ainsi qu'à l'ensemble des habitants et des associations, de bénéficier d'un nouveau lieu pour la pratique de différents types de sports : tennis, volley, hand-ball, basket, foot, badminton, et athlétisme.*

La commune a lancé une consultation par le biais d'un marché public à deux entreprises AMC DIFFUSION et AGORESPACE le 5 mai 2025 jusqu'au 6 juin 2025 à 17h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 17 juin à 18h afin d'analyser l'ensemble des offres et à l'issue de proposer l'entreprise la mieux disante : AMC DIFFUSION.

Le premier appel d'offres ainsi que la consultation sont classés sans suite sur les conseils de Grand Besançon Métropole suite à une erreur administrative.

La commune a lancé une deuxième consultation par le biais d'un marché public à deux entreprises AMC DIFFUSION et AGORESPACE le 4 août 2025 jusqu'au 18 août 2025 à 17h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 2 septembre à 18h afin d'analyser l'ensemble des offres et à l'issue de proposer l'entreprise la mieux disante : AGORESPACE.

Après présentation des projets, le maire propose aux membres du Conseil municipal de valider la proposition de la commission d'appel d'offres, et de retenir l'entreprise la mieux disante.

Le rapport d'analyse des offres est joint.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'offre de l'entreprise AGORESPACE, pour un montant HT de 64 126 €.

Les subventions correspondant à ce projet ont été obtenues auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la CAF, et restent à valider auprès du Département du Doubs.

Le maire est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture